



SAINT-PATRICE-DE  
**SHERRINGTON**

# AVIS PUBLIC

**DEMANDE DE DÉMOLITION N° DM 2023-2A**

AVIS est, par la présente, donné par le soussigné :

**QUE** Le comité consultatif d'urbanisme a statué favorablement lors de la séance du CCU du 24 mars 2023 ;

**QUE** lors de la séance extraordinaire qui sera tenue le 11 avril prochain à 19 heures, le conseil municipal devra statuer sur la demande de démolition suivante :

**Identification du site concerné :** Le site concerné se situe au 2-A, rue du domaine Sédillot et le numéro de lots concerné est le lot 5 886 846 du Cadastre du Québec.

Le conseil municipal prendra en considération les recommandations du Comité Consultatif d'Urbanisme.

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil relativement à cette demande lors de la séance à laquelle cette demande sera traitée ou sur demande à [dg@sherr.ca](mailto:dg@sherr.ca).

Donné à Saint-Patrice de Sherrington, ce 27<sup>e</sup> jour du mois de mars 2023.

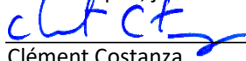
  
Clément Costanza

Directeur général et greffier-trésorier

## CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Clément Costanza, à Saint-Patrice-de-Sherrington, Directeur général et greffier-trésorier de la municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis, en affichant une copie certifiée de celui-ci à deux endroits différents dans la municipalité le 27<sup>e</sup> jour du mois de mars 2023.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 27<sup>e</sup> jour du mois de mars 2023.



Clément Costanza  
Directeur général et greffier-trésorier